

Interpellation présentée par le député :
M. Jean-Louis Fazio

Date de dépôt : 26 mai 2011

Interpellation urgente écrite **Sous-traitance sauvage : responsabilité solidaire, où est-on ?**

Mesdames et
Messieurs les députés,

L'émission « Temps présent » du 12 mai 2011, intitulé « Chantiers au noir » a fait état d'une situation scandaleuse sur les chantiers de Suisse romande. Le reportage a mis en lumière des conditions de travail indignes de notre canton pour des centaines de travailleurs, souvent sans-papiers, actifs dans les branches du ferrailage, du coffrage et de la plâtrerie-peinture notamment. Payés deux à trois fois moins que les salariés réguliers, au noir, sans couverture sociale, ces travailleurs sont de plus en plus demandés.

Ce système repose sur l'existence d'une multitude de petites sociétés de sous-traitance, qui apparaissent et disparaissent selon les aléas de la conjoncture. Elles obtiennent des marchés en cassant les prix; car elles sous-paieraient leurs travailleurs et ne s'acquittent pas des cotisations sociales.

Le Conseil d'Etat ayant déjà été saisi par un nombre important d'interventions parlementaires faisant écho de revendications des partenaires sociaux du secteur de la construction en rapport notamment avec les procédures d'adjudication de marchés, ma question est la suivante :

Le Conseil d'Etat peut-il nous informer sur l'état des travaux contre la sous-traitance sauvage dans les marchés publics au regard de l'état des travaux de la cellule tripartite d'accompagnement du CEVA, des modifications de lois, de règlements ou de contrats de soumission, des améliorations en matière de marchés publics, d'un durcissement des sanctions, de l'introduction du principe de la responsabilité solidaire dans les marchés publics genevois ?